



Compte rendu synthétique du Conseil Portuaire du Vendredi 21 Juin 2024

Présents :

Président du Conseil Portuaire, représentant le Président du Conseil Départemental (CD) (1 voix) :

- Yvan TAILLEBOIS (YT), membre élu du Conseil Départemental,

Représentants du concessionnaire (1 voix) :

- Olivier LEMAIGNEN (OL), Directeur exécutif SPL (suppléant), salarié SPL

Représentant Conseil Municipal St Vaast (1 voix) :

- Gilbert DOUCET, (GD) Maire de St Vaast (titulaire), membre du CA de la SPL

Représentant le personnel du service de gestion des ports du département (1 voix) :

- Thierry LETEISSIER (TL), Responsable aux Agences Portuaires du Service Portuaire du CD (titulaire), salarié CD

Représentant du personnel du concessionnaire (1 voix) :

- Florent DULOIR (FD), maître de port de St Vaast (titulaire), salarié SPL

Représentants activité « pêche » (0 voix) :

- Pas de représentant Pêche

Représentants activité « plaisance » (3 voix) :

- Georges COURTAY (GC) (titulaire élu Cluppp, excusé)
- Lucien POIROT (LP) (titulaire élu Cluppp)
- Jean RIBY (JR) (titulaire élu Cluppp)
- Claude SANTERRE (CS) (titulaire élu Cluppp, excusé)
- Philippe LEVREUX (PhL) (suppléant élu Cluppp)
- Bernard MOTTIER (BM) (titulaire SNSM, excusé)
- François TAILLE (FT) (suppléant élu Cluppp, excusé)
- Janine CONRAUD (JC) (suppléante élue Cluppp, excusée)
- Michel TRAISNEL (MT) (suppléant B. Mottier, excusé)

Représentant activité « commerce » (0 voix)

- Eric JACOB (EJ), Responsable site Tatihou (titulaire, excusé)
- Yves PICOT (YP), (suppléant, excusé)

Autres participants invités :

- Stéphane GAUTIER (SG), Chef du Département, des ports et aéroports du CD, salarié CD
- Arnaud LEROUX (AL), Chef du service portuaire et aéroportuaire du CD, salarié CD

Présents : 10 personnes

Votants : 8/15, le quorum n'est pas atteint pour ce conseil portuaire, il n'y aura pas de vote.

Ouverture de la séance : 15h30

1
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Introduction Yvan TAILLEBOIS (YT)

- Bienvenue aux membres du Conseil Portuaire.

Préambule de Lucien Poirot, AUPPSV,

Lucien ayant vendu son bateau, ne pourra plus participer aux conseils portuaires.

Avec le décès de René Ravassé courant 2023, la longue maladie de Claude Santerre, et les absences de Francois Taille, 4 représentants des usagers plaisanciers sur 8 ne participeront plus aux Conseils Portuaires.

Il faudrait passer Philippe Levreux de suppléant à titulaire.

Thierry LETESSIER (TL) suggère d'anticiper les élections du CLUPP prévues en fin 2026.

LP : voir avec Georges Courtay qui a pris la présidence de l'AUPPSV.

Echanges sur comment faire pour recruter des participants au CP via le CLUPP...

Approbation du Compte rendu du CP du 24 novembre 2023 :

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

LP : les remarques sur le CR ont été transmises par écrit à TL dont des problèmes de chiffres, le vote **contre** des plaisanciers sur le budget et les tarifs.

- Ce document devra être intégré dans le compte rendu du présent Conseil Portuaire.

Rapport d'activité 2023

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

Présentation de Thierry LETESSIER (TL) :

Activité 2023

- baisse des navires de pêche à 28 (33 en 2022)
- stabilité des passages vers Tatihou 72900 (+1,25 %/2022)
- 657 AOT annuelles, stable
- 46 bateaux en contrat mensuels pour 5817 nuitées, stable
- 1734 bateaux visiteurs ayant passé une ou des nuitées.
- Répartition des escales par pays

Plaisance : Nationalités des visiteurs (nuitées)

Nationalité	2023	2022	Répartition 2023
Française	3116	2497	61 %
Anglaise	750	812	15 %
Belge	206	330	4 %
Hollandaise	622	625	12 %
Allemande	221	191	4,5 %
Autres	168	105	3,5 %
Cumul nuitées	5083	4560	

Travaux réalisés en 2023

Thème	budgeté	Coût 2023
Remplacement partiel vidéosurveillance et informatique	56 000 € HT	57 489 €
Réaménagement sanitaires La Marina (phase 2)	80 000 € HT	80 000 €
Système de dépollution	3 000 € HT	4 070 €

2

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Echange sur le disposition de dépollution

FD + OL : l'emplacement du dispositif reste à adapter pour le rendre plus efficient et le déplacer en fonction des vents et des besoins (au ponton A et près de l'école de voile).

Le nettoyage du filet de récupération des déchets est nécessaire 2 fois par semaine. Le dispositif fait l'objet d'un suivi tous les 2 jours.

Un suivi des quantités de déchets récupérés sera mis en place prochainement.

Un panneau explicatif du système devrait être mis en place pour illustrer la démarche « port propres ».

Travaux 2024 lancés et prévus (Les travaux réalisés à date sont en gras)

	Thème	budget	dépense
Travaux sur provisions	Reprise maçonnerie jetée feu vert (2^{ème} tranche) réalisé en mai juin	50.000 €	47 480 €
	Changement des anodes des pieux	15.000 €	
Entretien d'infrastructures	Changement des tables de pique-nique et bancs	5.000 €	3 550 €
	Changement des échelles et organeaux de la grande jetée	10.000 €	5 000 €
	Changement des platelages de pontons B & C (reste à poser)	40.000 €	40 053 €
	Lignes d'alimentation en carburant des pompes de la station service refaites		7 700 €
	Entretien des vérins des portes du bassin	34 000 €	
Investissements soumis à subventions (report de 2023)	Bateau de servitude aluminium à propulsion électrique en cours de montage (du premier exemplaire) chez cotentin nautic	51.000 €	47 249 €
	Cuve de récupération eau de pluie pour sanitaires Marina	26.800 €	27 827 €
	Réverbères et éclairage	9.800 €	

Les portes du bassin :

OL et FD : la révision décennale des systèmes des portes du bassin était prévue en 2026, Elle a été anticipée en raison d'une fuite d'huile devenant conséquente sur le vérin de la porte nord.

Au démontage, il s'est avéré que la tige et le corps du vérin étaient rayés, le corps de ce vérin a été modifié afin de permettre le changement du joint sans démontage complet.

Bilan de la révision :

- remontage du vérin modifié avec joints neufs
- révision, rechromage de la tige du vérin de rechange détectée rayée, vérin à remonter en retour d'atelier sur la porte nord en septembre et procéder alors à l'entretien de la centrale hydraulique
- mise en place de bagues d'usure sur les articulations des vérins
- lancement de l'approvisionnement d'un ensemble vérin neuf
- le budget prévu de 34 k€ n'intègre pas les réparations, modifications ni l'approvisionnement d'un nouveau vérin.

Par ailleurs, LP remarque que la peinture des embases des feux vert et rouge est à refaire.

Station service :

les tuyaux souples d'alimentation en carburant essence et diesel ont été changés, ainsi que les canalisations métalliques qui ont été remplacées par des tubes en inox.

LP suggère un affichage des prix des carburants ?...





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

FD le montant max par transaction à la pompe est de 120 €, plusieurs opérations à la suite sont possibles pour permettre des quantités de carburant plus élevées.

Zone technique :

LP demande ou en sont les travaux sur le portail et le portillon de la zone technique ?

FD il s'avère que l'entreprise en charge de la remise en service du portail déclare celui ci HS, bon à remplacer, elle propose un devis pour ce faire.

Une entreprise de Montebourg sollicitée est venu faire un état du portique, elle propose une réparation en atelier de celui ci. C'est la solution retenue par la SPL. (chaudronnerie et soudure)

La serrure à code du portillon sera réparée après la remise en état du grand portail (la serrure a été changée cet été mais n'a résisté – fonctionné – que sur une durée limitée...)

Les camping-car :

FD veut interdire l'accès du port aux camping-car de grande longueur (supérieure à 4,7 m).

Un panneau d'interdiction doit être mis en place à l'entrée du port.

FD signale un incident avec un camping-car ayant détruit un panneau place handicapé avec son arrière de grande longueur.

GD indique qu'une réflexion est en cours au niveau de l'agglomération pour unifier les règles de stationnement des camping-car sur l'ensemble de l'agglomération, sujet à suivre.

Sanitaires de la Marina :

Cuve de récupération d'eau de pluie pour les toilettes des sanitaires de la Marina : la cuve a été posée ce printemps, le circuit d'eau reste à adapter pour mise en service avant la saison.

LP demande quelles seront les modalités d'accès aux sanitaires de la marina durant l'hiver 24/25 ?

Il s'ensuit de nombreux échanges...

FD insiste sur les incivilités et sallissures volontaires des douches alors que leur accès était fermé par rubalise.

En conclusion, avec les accès par badges, si il y a de nouvelles incivilité, la SPL pourrait suspendre la validité du badge pour un mois.

Les plaisanciers demandent un accès à minima aux toilettes en saison creuse.

Possibilité de reparler du sujet avec l'AUPPSV avant l'hiver.

Un besoin de régler le groom de la porte de ces sanitaires est pris en compte par la SPL.

Accès PMR : finalement l'accès au local PMR des sanitaires a été mis en libre service. Ceci après avoir reçu un devis de 1000€ pour une serrure à badge...

Budget exécuté 2023

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

Présentation de Thierry LETESSIER (TL) de la synthèse du budget exécuté.

Cette situation a été approuvée par le conseil d'administration de la SPL du 3 mai 2024.

Le résultat net pour Saint Vaast est de 43 980 € après déduction de 19 406 € d'impôts.

LP :

- relève que l'évolution des charges salariales est de +3 % par rapport à 2022, donc maîtrisée. (l'inflation entre ces 2 années est de 4,6%)
- *(hors réunion, Lucien s'est mélangé dans les chiffres, le tableau indique une diminution des charges salariales globales de l'ordre de 7 à 8 % / 2022. Le prévisionnel 2024 étant du même ordre que le réalisé 2023)*

4

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

- Le tableau de suivi AUPPSV mis à jour, est remis à la SPL.
- Provisions pour grands travaux futurs (dont dragage) évolution 2022/2023

	2023	2022
Montant provisionné	118 000 €	160 000 €
Reprise de provisions	134 675 €	108 325 €
Évolution des provisions	- 16 675 €	+ 51 675 €

Par conséquent le montant des provisions figurant au passif des comptes diminue fin 2023 et passe à 360 000 €.

OL explique que les provisions du port de St Vaast et de celles des autres ports de la manche ont du être réctifiées à la demande des services fiscaux en ramenant la provision annuelle pour dragage de 75 000 € à 60 000 € avec un effet rétroactif. Ceci explique en partie l'exercice 2023 positif pour chacun des ports de la SPL et par conséquent un niveau d'impôts en hausse à 144 000 € pour l'ensemble de la SPL.

Tarifs Portuaires 2024 (Grutage Cotentin Nautic)

Rappel : Lors du Conseil Portaire de novembre 2023, les tarifs de grutage de Cotentin Nautic avaient fait l'objet d'un vote. L'AUPPSV a fait remarquer en début d'année que cette entreprise n'appliquait pas la grille de tarif validée en Conseil Portuaire mais une autre nouvelle grille. Ceci avait alors été signifié à l'autorité portuaire.

Les membres de l'AUPPSV en ont été informé et ont pu faire appliquer les prix les plus favorables.

TL a alors lancé une consultation par internet pour recueillir l'avis sur la nouvelle grille tarifaire proposée, Ainsi cette grille a été rendue applicable dans le courant du printemps.

LP mentionne que la nouvelle grille amplifie la hausse moyenne des tarifs qui était déjà de 6 % avec la grille initialement proposée.

Echange sur les tarifs de grutage des différents ports à proximité (Carentan plus cher, Cherbourg moins, ne facturant qu'une maintenance pour 2 mouvements par an (mise à terre et remise à l'eau).

Droits de port

Thierry LETESSIER (TL) à la demande du service des douanes doit modifier le texte des droits de port pour inclure un abattement de 10 % pour les navires remplissant des conditions drastiques pour l'environnement, (même si aucune navire n'est concerné sur ce port).

Cette révision sera faite malgré l'absence de quorum ce jour.

Plan de réception et traitement des déchets

Thierry LETESSIER (TL) pas de signalement particulier courant 2023. Le récapitulatif des déchets 2023 sera joint au CR de la présente scéance.

Questions Diverses

Courrier du port du 06/06/21

FD suite à un incident d'une personne, rappelle que les appareils de mouillage des bateaux ne doivent pas dépasser sur les pontons de manière à ne pas faire d'obstacle à la circulation.

Vitesse et clapot

FD indique que la brigade nautique de Granville (Gendarmerie Maritime) a effectué des contrôles de vitesse des navires dans le port durant 2 journées. Ils ont donné lieu à une verbalisation et des rappels aux usagers.

5

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

Casiers

JR indique que des casiers sont placés dans la zone du secteur blanc du feu de la jetée principale, de nuit cela pose un problème pour la navigation.

TL va faire remonter cette information à la brigade nautique.

Drague

la Construction de la drague suit son cours. Elle doit être mise à l'eau fin juillet 2024 et être mise en service sur Carteret courant septembre.

A propos de l'envasement du bassin du port de Saint Vaast, GD signale que la progression de la remontée des fonds n'est pas linéaire dans le temps, avec une évolution rapide après dragage, puis de plus en plus lente au fur et à mesure que les sédiments s'accumulent.

Information UNAN (Union Nationale des Associations de Navigateurs dont fait partie l'AUPPSV)

Présentation du projet de notation de port par les usagers plaisanciers.

LP transmet à la SPL la grille de notation renseignée pour le Port de Saint Vaast au titre de 2023.

La note globale est de 2,93/5.

L'évaluation fait ressortir les points forts et les marges de progrès sur différents thèmes et aspects que sont :

- la Gestion du port
- Son état
- les Service et tarifs.

Les sujets étant épuisés, YT remercie les participants vers 17h 00.

6

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

